

Pour que nous puissions organiser votre séjour dans l'EMS le plus agréablement possible, les renseignements suivants peuvent vous être utiles :

Entrée à l'EMS

Jour d'entrée

Le jour et l'heure auxquels nous aurons le plaisir de vous accueillir sont convenus avec le/la responsable de site.

Transport

Au cas où vous ne seriez pas en mesure de disposer d'un moyen de transport pour le jour de l'entrée, vous avez la possibilité de recourir au service de « Passe-Partout Broye » en téléphonant au n° 026 663 90 10, centrale téléphonique ouverte de 8h00 à 11h00.

Aspects administratifs

Argent, papier Objets de valeur

Il y a lieu d'éviter d'emporter des papiers, des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. L'EMS n'est responsable que des sommes d'argent qui lui sont confiées.

Horaire de visite

Les horaires de visite sont libres.
Les résidents sont libres de leurs allées et venues pour autant que leur état de santé le leur permette. Toutefois, le personnel de l'unité doit être informé de toutes absences.
Les portes de l'EMS sont fermées de 21h00 à 07h00; il y a donc lieu d'utiliser la sonnette d'entrée durant ce laps de temps.

Facturation

La facture du séjour est éditée en trois exemplaires :

- au répondant administratif
- à l'assurance-maladie
- au Service de la santé publique

Il n'est donc pas nécessaire de la transmettre à votre assureur-maladie.

Sont à transmettre à l'assurance-maladie les factures concernant les frais médicaux, de radiologie, de laboratoire, de physiothérapie ou d'ergothérapie.

Toute question en rapport avec la facturation doit être traitée exclusivement avec le service de l'administration des EMS, au n° de tél. 026 684 90 09.

Assurance responsabilité civile

Le résident peut être tenu responsable, selon les circonstances, d'un dommage causé au personnel, à des tiers ainsi qu'à l'institution. Il est dès lors demandé d'avoir une assurance responsabilité civile.

Aspects hôteliers

Chambres

Les chambres sont équipées d'un lit électrique, d'une armoire et d'une table de nuit. Les résidents peuvent apporter leurs meubles personnels et des tableaux dans la mesure où ils n'entravent pas la circulation dans la chambre.

- Effets personnels** A l'entrée, il convient de vous munir de vos effets de toilette personnels (chemises de nuit, peignoir, pantoufles, rasoir, crème épilatoire, lait corporelle, trousse avec brosse à dents, dentifrice, savonnette, shampoing). Les proches auront le souci de renouveler ses effets et de faire procéder à la réparation éventuelle du rasoir ou de tout autre appareil électrique personnel. A défaut, l'institution s'en chargera et facturera le coût.
- Tout le linge personnel doit être marqué par l'institution avant l'entrée avec des nominettes à coudre. Cette prestation sera facturée. Le linge non marqué ne sera pas lavé par l'institution.
- Il est demandé que les résidents disposent d'habits confortables, d'entretien facile et en quantité suffisante. Evitez l'achat de vêtements délicats, ne supportant pas le lavage en machine à moins de 40°.
- Lors de renouvellement de linge ou lorsqu'un vêtement est offert en cadeau, il est impératif de le remettre au personnel de l'unité pour le marquage avant de le remettre au résident.
- Toute perte éventuelle doit être signalée rapidement au personnel responsable de l'unité.
- TV, Radio** Un poste de télévision est installé dans chaque unité. Si vous souhaitez disposer de votre propre appareil dans votre chambre, il est possible de l'amener et de le raccorder. Ceci n'est toutefois possible dans une chambre à deux lits que pour autant que vous disposiez d'écouteurs. Il vous appartient d'apporter un meuble adéquat pour poser l'appareil.
- En ce qui concerne l'EMS Les Fauvettes, un poste de téléviseur se trouve dans chaque chambre. Le résident peut en disposer pour un prix forfaitaire mensuel de CHF 15.00.*
- Téléphone** Si le résident le souhaitait il peut bénéficier d'un appareil téléphonique personnel. Ainsi il peut être appelé directement par ces proches. Un montant forfaitaire mensuel de CHF 10.00 sera perçu ainsi que les communications dépassant ce montant.
- Repas** Dans la mesure du possible, les résidents sont invités à prendre le repas dans la salle à manger. Selon les situations, il y a possibilité de prendre le repas dans l'unité, voire dans la chambre.
- Les proches ont la possibilité de partager le repas avec le résident, à la cafétéria, moyennant une réservation au plus tard un jour avant, mais 48 heures avant pour le week-end et jours fériés et aux conditions en vigueur. Lors des fêtes et jours fériés, le nombre d'inscriptions est limité.
- Cafétéria** La cafétéria est ouverte selon l'horaire affiché. Les quotidiens et périodiques sont à dispositions. Il n'y a aucune obligation de consommer.
- Aspects médicaux et soins infirmiers**
- Médecin répondant** Le médecin répondant de l'institution a pour tâches principales de veiller à ce que le suivi médical des résidents soit assuré d'une façon optimale par les médecins traitants. Vous avez la possibilité de le contacter.

Documents médicaux Les documents en lien avec la prise en soins sont à remettre dès l'entrée à l'infirmière de l'unité (p.ex. fiche de traitement, classeur CMS, etc.).

Soins infirmiers Un personnel qualifié assure une présence permanente de jour comme de nuit. Il est à votre écoute pour entendre vos besoins, vos attentes ou vos problèmes.

Physiothérapie, ergothérapie Ces prestations peuvent vous être assurées, par le prestataire de votre choix, pour autant qu'il accepte de se déplacer dans l'EMS, moyennant une ordonnance médicale. La facture vous sera adressée directement par le fournisseur de ces prestations.

Pédicure, Podologue, coiffeur L'institution propose les services de podologie ou de pédicure ainsi que de coiffure, dont le résident peut en bénéficier. Leurs prestations sont à la charge du résident. La demande de rendez-vous sera formulée par vos soins auprès du personnel de l'unité.

Soins bien-être Chaque institution peut proposer gratuitement des soins bien-être tels que des massages, de l'ostéopathie, ou/et autre, selon leur infrastructure.

Aspect soins d'accompagnement

Soins Les soins d'accompagnement sont assurés par l'équipe de soins et d'animation.

Cette démarche est construite au moyen d'outils professionnels (plan de soins, projet de vie) et vise un accompagnement individualisé du résident et de ses proches.

D'autres intervenants comme l'art-thérapie, la musicothérapie, la zoothérapie, ou/et autre assure également l'accompagnement spécifique des résidents et de ses proches.

Animation Le service d'animation organise des activités et des sorties. Un programme détaillé est affiché dans l'établissement.

Aspect spirituel

Aumônier Les EMS Fribourgeois sont dotés d'un service d'aumônerie œcuménique. Une équipe d'aumôniers assure l'accompagnement spirituel des résidents.

Célébration Des cérémonies religieuses sont célébrées selon un calendrier qui vous est communiqué.

Aspects divers

Fumée La fumée est interdite dans l'ensemble des établissements. Les résidents peuvent fumer à l'extérieur du bâtiment. Certains EMS sont dotés d'un fumoir.

EMS / INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DES RÉSIDENTS ET LEURS PROCHES

Annexe 3

Courrier

La distribution du courrier est assurée par la poste. Les adresses sont les suivantes:

Les Fauvettes	Les Lilas	Les Mouettes
Rue Centrale 57 1776 Montagny-la-Ville	Rte des Vuarines 17 1564 Domdidier	Hôpital 5 1470 Estavayer-le-Lac

Dès le 1^{er} août 2018, le retrait du courrier devra se faire auprès du personnel de l'unité pour les EMS Les Fauvettes et Les Lilas et auprès du personnel de la cafétéria pour l'EMS Les Mouettes.

Sur demande, l'envoi par courrier postal au représentant administratif est possible. Les frais d'affranchissement seront comptabilisés sur la facture mensuelle.

Journaux

Les résidents peuvent, s'ils le désirent, garder leur abonnement. Sur demande, certains journaux accordent une réduction pour les personnes vivant en EMS.

Argent de poche

Nous vous proposons d'effectuer dès l'entrée un dépôt de CHF 300.00 auprès du responsable de site ou de son adjoint. Ce dépôt est à l'usage du résident pour financer ses dépenses personnelles (cafétéria, coiffeur, produits cosmétiques, sortie animation, et/ou autre). Il est de votre responsabilité de l'alimenter régulièrement. Le montant maximum est CHF 1'000.00.

Pour vous aider, le service d'administration aura un contrôle régulier et vous sollicitera par l'intermédiaire de la facture mensuelle, s'il y a besoin de réalimenter le compte.

Argent et objets de valeur

Nous proposons aux résidents d'utiliser les services de la banque ou de la poste. De l'argent peut également être déposé à la réception de la résidence. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol d'argent et d'objets de valeur dans les chambres.

Transport

Tous déplacements à l'extérieur est à la charge du résident. Les kilomètres et le temps d'accompagnement seront facturés. Dans un premier temps, ce sont les proches qui sont sollicités et peuvent avoir recours au véhicule de l'institution. Le transport organisé par l'établissement est le dernier recours.

Affectation d'une chambre

Pour des raisons de priorité de prise en soins, il pourrait s'avérer nécessaire de procéder à un transfert d'une chambre à une autre et également celle comprenant un lit.

Cohabitation

Dans les chambres à deux lits, chacun est invité à respecter les règles de vie communautaire basées sur la compréhension et la tolérance.

Sortie de l'EMS

Au cas où vous souhaitez quitter l'EMS, la demande doit être faite par écrit à l'attention de la direction.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à :

	Les Fauvettes	Les Lilas	Les Mouettes
Administration	Tél. 026 684 90 09	Tél. 026 684 90 09	Tél. 026 684 90 09
Établissement	Tél. 026 684 94 00	Tél. 026 684 98 00	Tél. 026 684 96 00

Nous pouvons vous assurer que chaque collaboratrice et collaborateur veillera à ce que votre séjour se déroule dans les conditions les plus satisfaisantes pour vous et vous souhaitons un séjour répondant à vos attentes.

Adresses utiles

Loi sur la santé fribourgeoise	https://bdlf.fr.ch/data/821.0.1/fr
L'essentiel sur les droits des patients	www.fr.ch/ssp/fr/pub/droits.htm
Fédération fribourgeoise des retraités	www.ffr-frv.ch/organisation.htm
➤ aide et conseils pratiques	secretariat.ffr@bluewin.ch
Office AI du canton de Fribourg	
➤ demande : Prestations Complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC)	https://www.caisseavsfr.ch/fileadmin/user_upload/user_upload/form_pc_demande_f.pdf
➤ demande : Allocation pour impotent AVS	https://www.ahv-iv.ch/Portals/0/Documents/Formulare/IV/009.002_f.pdf
ProSenectute	www.fr.prosenectute.ch/

Les permanences suivantes se tiennent à votre disposition par le groupe ProSenectute, pour toutes questions concernant :

- aides financières
 - appui administratif (AVS – prestations complémentaires PC – caisse-maladie – etc.)
 - centre de location de fauteuil roulant (AVS), à Fribourg
 - diverses informations
- Fondation fribourgeoise pour la vieillesse ProSenectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40.
 - Domdidier : Permanence dans le bâtiment communal le dernier mercredi du mois de 8h00 à 11h30.
 - Estavayer-le-Lac : Permanence dans l'ancien bâtiment de l'hôpital, le dernier mercredi du mois de 13h30 à 17h00.